

A retourner à					
	Λ			 	
	Δ	7-1	7 • 1	 7-12	а

Administration communale d'Arbaz Service Constructions Route du Village 14 1974 Arbaz

ou

E-mail

constructions@arbaz.ch

Annonce du début des travaux

Selon l'article 55 al. 3 lettre b) de la Loi sur les constructions du 15 décembre 2016, le bénéficiaire d'une autorisation de construire ou son mandataire est tenu d'informer la Commune du début des travaux. Sont réservés les devoirs d'annonces à d'autres entités, en particulier à l'office compétent en matière de protection civile.

Requérant :						
Parcelle No :	Dossier communal No :					
Mandataire :						
Direction des travaux (personne de conta	act):					
Téléphone	E-Mail					
Nature des travaux :						
Data du début des travaux						
Durée estimée des travaux :						
•	ué par un géomètre breveté, en date du : tl'exécution du radier à l'adresse e-mail suivante : constructions@arbaz.ch					
Les éventuels documents devant être transmis avant le début des travaux (selon les conditions de l'autorisation de construire) ont été fournis ou sont joints en annexe (inscriptions servitudes au RF, plan des raccordements, etc.)						
Signature Lieu et date :						
Cette annonce doit parvenir à la Commune minimum 5 jours avant le début des travaux.						
Cette annonce don parvenir a la Commune mini	······································					
Cette annonce doit parvenir a la Commune mini						